



Déclaration CGT Réunion ordinaire CSE du 15 avril 2020

Nous traversons depuis plusieurs semaines maintenant, une crise sanitaire sans précédent, liée à la propagation ravageuse du Covid-19. Or, depuis le début de cette épidémie, les salariés de Teleperformance, comme beaucoup trop d'autres malheureusement, se retrouvent tiraillés entre la crainte de tomber malade et de contaminer leurs proches, et la pression et les menaces exercées par leur Direction, en dehors de toute règle légale, afin qu'ils viennent travailler, peu importe les risques encourus pour leur santé.

Lors de son allocution du Lundi 13 Avril 2020, le Président de la République a prolongé le confinement jusqu'au 11 mai inclus. Ainsi la période d'état d'urgence sanitaire étant toujours en cours, la CGT constate plusieurs incohérences dans le cadre de l'application des règles légales comme prévu par la loi d'état d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 et l'application que vous en faites notamment sur la tenue des réunion du CSE et la rapidité avec laquelle vous avez pris la décision de mettre en place l'activité partielle alors que vous annoncez dans le communiqué de presse que vous appartenez à un leader mondial des services aux entreprises en solutions digitales intégrées, est que vous êtes un partenaire stratégique des plus grandes entreprises du monde dans de nombreux secteurs.

Vous précisez que la : « Liquidité financière renforcée Teleperformance est en train de sécuriser des lignes de crédit supplémentaires pour plus de 700 millions d'euros, en plus des facilités non-utilisées de 500 millions d'euros disponibles actuellement, pour permettre au groupe de faire face aux aléas de la crise » d'où l'incompréhension de la CGT de votre recours à l'activité partielle et par conséquent de faire payer l'Etat français par le biais des contribuables et in fine par le biais des salaires des employés de Teleperformance en France.

Pire encore et ce contre toute attente, vous organisez des consultations contraires au Code du travail notamment sur le vote à bulletin secret qui ne peut se tenir uniquement en vidéoconférence car le dispositif technique mis en œuvre doit garantir l'identification de ses membres, ainsi que leur participation effective en assurant la transmission continue et simultanée du son des délibérations qui répond aux conditions prévues au [troisième alinéa de l'article D. 2315-1 du code du travail](#).

De plus, vous faites le choix de recourir à un système de vote par VOXVOTE, dont le prestataire est inconnu et choisi unilatéralement. Vous n'avez même pas demandé aux membres CSE si à minima le système choisi dans le cadre de l'accord signé pour le vote électronique par les organisations syndicales, plus sécurisé puisqu'il a permis d'être utilisé pour l'élection du CSE, leur conviendrait.

Par ailleurs, les salariés, par le biais des élus et mandatés CGT, ont saisi tous les moyens de droit mis à disposition, afin de contraindre l'entreprise à prendre toutes les mesures nécessaires pour leur protection et leur sécurité.

Confrontés au mutisme des directions de centre, et voyant qu'aucune mesure n'était prise pour la bonne mise en pratique des recommandations du gouvernement, à savoir le respect des distanciations sanitaires sur les plateaux de productions, ou encore dans les salles de pause par exemple, et constatant qu'aucune désinfection du centre n'avait été décidée, nombre de salariés ont fait valoir leur droit de retrait, et vous ont fait part de leur volonté de passer en télétravail, qui reste LA 1ère recommandation du gouvernement.

Même si depuis peu, vous avez enfin pris la décision de déployer le télétravail, on ne peut que déplorer le nombre encore trop conséquent de salariés travaillant encore sur site, et constater que vous n'avez toujours pas contacté les salariés ayant fait valoir leur droit de retrait, ni les personnes confinées en raison de leur état de santé fragile, afin de leur en faire proposition.

D'où provient cette lenteur dans la mise en place du télétravail ? N'est-ce pas un comble pour une entreprise comme la nôtre ?

Aussi, notre section syndicale, la CGT, souhaite revenir sur plusieurs points, en évitant toute polémique stérile.

Concernant l'activité partielle, la Direction de Teleperformance n'a informé les membres du CSE qu'avec parcimonie, leur refusant des éléments essentiels et nécessaires à la compréhension du dossier, malgré de nombreuses relances de leur part, y compris des élus de notre syndicat.

La CGT tient à vous rappeler que les principales informations doivent être communiquées en toute transparence aux élus du CSE, et doivent figurer dans le dossier déposé à la DIRECCTE. Elles doivent aider les membres du CSE dans la compréhension de la situation, afin de rendre un avis éclairé et motivé sur les points suivants :

1/ Modalités de mise en œuvre des nouvelles organisations du travail :

- Nombre de salariés concernés par centre et par activité vs effectif total par centre et par activité ;
- Nombre d'heures chômées vs activité normale (*et pourcentage*) ;
- Réduction ou suspension partielle/totale d'activité ;
- Secteurs/services/activités concernés, etc. ;

2/ Motifs du recours : arrêt d'activités = lesquelles ? ; baisse des flux ?

Période prévisible de sous-activité ;

Engagements pris par l'employeur (*dès lors que l'employeur a déjà recouru à ce dispositif au cours des 36 derniers mois*).

A date, la Direction ne nous a toujours pas communiqué ces informations.

En effet, par exemple, vous nous avez indiqué un effectif concerné par l'activité partielle, sans en faire rapport avec l'effectif total par centre et par activité.

Concernant le nombre d'heures chômées, vous ne nous avez pas établi de rapport différentiel entre l'activité partielle et l'activité normale, ni le nombre de salariés concernés. Vous ne nous avez fourni aucun élément détaillé sur la mise en place concrète de cette mesure.

Les modalités d'application de l'activité partielle sont toujours aussi floues. Nous ne savons pas si cette décision est due à un arrêt de certaines activités, ou encore à une baisse des flux. De même, la Direction ne nous a pas indiqué sur quels critères elle se basait pour « sélectionner » les salariés qui passeront en activité partielle.

Malheureusement, on déplore une fois de plus votre volonté de rompre tout dialogue social, refusant de répondre aux nombreuses questions légitimes en pareille période. Quel que soit le sujet, vous avez fait le choix d'une opacité totale et d'un arrogant mépris à l'égard des élus, et de fait, des salariés, en faisant le choix de ne répondre à aucune de leurs sollicitations.

A de nombreuses reprises pourtant, nous vous avons alerté sur les inquiétudes grandissantes, sur la colère qui se nourrit chaque jour de vos silences insultants, de votre absence d'empathie face aux inquiétudes et aux situations difficiles de chacun.

De surcroît, lorsque vos salariés, qui vivent la réalité du terrain, lisent les communications de la Direction sur les réseaux sociaux et autres médias, qui vante la réactivité de l'entreprise, ou qui encore annonce un chiffre officiel du nombre de personnes en télétravail loin de la réalité, la CGT préfère vous affirmer qu'aucun n'est dupe.

D'ailleurs, à ce jour, l'instance CSE n'a toujours pas l'information, malgré nos multiples requêtes.

Depuis le début de cette crise, pour ne pas remonter à la mise en place du CSE, vous avez écarté le dialogue social au profit du monologue patronal.

Pour en faire illustration, nous prendrons en exemple votre décision prise de façon unilatérale sur la dématérialisation des titres restaurants. Aucun élu n'a été informé au préalable, malgré les réunions téléphoniques qui ont été tenues, et les salariés l'ont découvert par SMS. Beaucoup d'entre eux ne l'ont toujours pas reçue, alors que vous avez parfaitement conscience que beaucoup s'en servent pour leurs courses alimentaires. Vous savez très bien que la version papier est plus pratique pour tous, dans la mesure où la carte n'est acceptée quasiment nulle part.

Autre exemple, lorsque vous décidez de refuser le report des congés payés aux personnes confinées par obligation, comme il est de coutume pour un arrêt de travail classique. Et même si la législation récente vous le permet, la CGT ne peut qu'être en opposition avec votre choix, ne serait-

ce que sur le plan moral, et déplore que vous ne respectiez pas le droit aux Congés Payés, issu de l'héritage du combat des salariés de 1936, pensé pour que les gens se reposent, profitent d'activités sociales, culturelles, et sportives, profitent de leurs familles... Et que le confinement ne permet pas.

De plus, la CGT souhaite revenir sur les menaces proférées par la Direction envers les salariés ayant fait valoir leur droit de retrait, absolument scandaleuses et en dehors de tout cadre légal. Malgré les multiples rappels à la loi qui vous ont été directement adressés par plusieurs inspecteurs du travail, vous avez fait du chantage au salaire, alors que vous savez parfaitement que seul un juge peut acter de la légitimité ou non du droit de retrait et que vous n'avez pas le droit d'appliquer des sanctions financières ! En revanche, il était de votre devoir et de votre responsabilité de les passer en télétravail, or, vous n'en avez contacté aucun sur certains centres.

La CGT pense que cette crise sanitaire doit permettre à Teleperformance France de remettre en cause son modèle économique et sa gestion du personnel afin que les profits recueillis le soient en respect avec la préservation de la santé mentale et physique des salariés et de leur famille.

La CGT demande donc que Teleperformance France :

- 1. Cesse d'imposer des CP aux salariés en l'absence d'accord de branche ou d'entreprise.**
- 2. Gèle toutes les sanctions et convocation à un EPL car les salariés ne pourront pas se faire assister valablement et la distanciation pendant l'entretien le rendrait difficile.**
- 3. Donne une information précise et complète sur le recours à l'activité partielle dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19**
- 4. Sollicite une aide du groupe Teleperformance pour faire face aux dépenses pour le maintien de salaire à 100% en cas de recours inévitable à l'activité partielle et aux financements des mesures de protection des salariés devant venir travailler sur site (*test sanguin, masques, lingettes, gel, papier jetable pour s'essuyer les mains, distanciation physique, pas de formation en présentiel, ...*)**
- 5. Demande à l'ensemble de ses clients la mise en place du télétravail dans le cadre de la gestion des prestations et informe le CSE de toutes les réponses afin :**
- 6. De préserver la santé physique (*exposition potentielle à des porteurs sains Covid-19*) et mentale (*Crainte de contracter le Covid-19*) des salariés et donc la protection de leur famille face au Covid-19**
- 7. De ne pas avoir à recourir à l'activité partielle en permettant aux salariés de continuer leur activité professionnelle de chez eux**
- 8. De permettre à Teleperformance France de ne pas bénéficier des aides financières de l'Etat sachant que ces aides vont venir creuser davantage les pertes financières de la France et aggraver son endettement. Il s'agit là d'une responsabilité sociétale à laquelle Teleperformance France ne peut déroger !**

Pour conclure, sachez que la CGT est et restera mobilisée pour l'ensemble des salariés, qui sont de plus en plus nombreux à nous solliciter pour nous faire part de leurs inquiétudes, de leurs désarrois et de leur incompréhension quant aux choix faits par la Direction, dont aucun n'est porté avec bienveillance et considération à leur égard, dépités face au manque d'intelligence situationnelle des dirigeants.

Au-delà de votre discours de façade, il est temps de recentrer l'humain au cœur de vos actions et prendre enfin conscience que sans ses salariés, Teleperformance France n'est rien !